



Confédération Suisse

BREVET

Marc Favre

né le 7 février 1979, originaire de Broc (FR),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement du 20 septembre 2006 approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Le présent brevet autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

**Entraîneur de sport de performance
avec brevet fédéral**

Berne, le 13 décembre 2011

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie

La directrice

Pour l'organe responsable de l'examen:

Le président de la Commission d'examen

U. Renold

Huber